

Le programme "social" du président du Vorort

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1976)**

Heft 362

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1023708>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le programme «social» du président du Vorort

« L'augmentation des recettes devenant de plus en plus aléatoire, le rétablissement de l'équilibre structurel des finances fédérales exige une réduction des dépenses publique sau-delà de ce qui a déjà été fait. Cela suppose que, une fois passé le cap de la récession, qui pour le moment appelle un effort de relance — lequel, soit dit en passant, doit rester dans les limites du raisonnable — la collectivité renonce à certains investissements et transferts non essentiels et fasse son deuil de prestations spéciales allant au-delà de celles dont elle bénéficie déjà et d'une politique expansive en matière d'éducation, de transports et de subventions. »

Voilà deux phrases qui auront certainement réjoui l'auditoire auquel elles étaient destinées, les membres de la Société industrielle et commerciale de Vevey et environs : M. Etienne Junod, président du Vorort, plaideait en ces termes pour un « changement de cap » en matière de dépenses publiques. La « reprise » à peine à l'horizon, les associations patronales donnent donc de la voix : il n'est pas question de reprendre la mise sur pied de la politique sociale dans notre pays ; plus même, pour sauvegarder l'équilibre des finances fédérales, il sera indispensable de pratiquer des coupes importantes dans l'acquis de ces dernières années. De telles prises de position, retardées, certainement pour des raisons tactiques, le temps de la « crise » la plus aiguë, devraient permettre à chacun d'y voir plus clair, et de situer dans de plus larges perspectives les luttes actuelles des travailleurs pour le maintien de la compensation du renchérissement : lâcher sur ce point, c'est à l'évidence se mettre en situation d'autres capitulations ! Car M. Etienne Junod a d'ores et déjà annoncé, toujours à Vevey, dans les terres de Nestlé, le reste du programme patronal. Une démonstration en trois points :

1. Profession de foi libérale (les privilèges actuels doivent être préservés, comme la caractéristique principale de notre organisation sociale) :

« Si l'on accepte le principe de la responsabilité de l'homme envers soi-même, le libéral dans la société doit assumer lui-même les risques inhérents à la vie qui lui a été donnée. Or, sur la pression des revendications présentées au nom de la justice égalitaire et en vertu d'une interprétation abusive de la solidarité sociale, une part de cette responsabilité a été transférée à la collectivité qui n'est pas en mesure d'en supporter la charge. »

2. Machine arriérée, toute, sus à l'AVS, sus à l'assurance-maladie :

« Le fameux redimensionnement de l'économie commence donc d'abord au niveau de l'individu, qui devrait reprendre à son compte le financement de l'assurance de ses vieux jours et prendre à sa charge la couverture du risque maladie. Si c'est encore trop demander de citoyens peu enclins à l'effort, il faut à tout le moins qu'ils financent désormais eux-mêmes toute augmentation

éventuelle des prestations sociales. A ceux qui manifestement ne le peuvent pas, il convient, bien entendu, d'apporter le secours de la solidarité dans son acception véritable. »

3. Des sacrifices, certes, mais le plus dur — en l'espèce, la mise en question de l'AVS — est fait : « Cette thèse n'est pas du goût de tout le monde, tant s'en faut. La menace de tensions et de conflits sociaux a étouffé dans l'œuf les velléités d'action dans ce sens. Je crois pour ma part que l'on cède beaucoup trop facilement à cette crainte : le citoyen suisse est plus raisonnable qu'on veut nous le faire croire. Preuve en soit l'équanimité avec laquelle il a accepté la récente augmentation des contributions à l'AVS, permettant d'alléger un peu les charges de la Confédération. Soyons sociaux et solidaires, certes, dans le sens humain de ces termes, mais non point pour paver, sous cette étiquette abusivement utilisée, la voie qui mène à l'asservissement de la personne par la collectivité. »

Le temps des « partenaires sociaux » est révolu.

Lait et lénification

Les excédents des livraisons de lait sont un problème grave.

Au niveau des finances fédérales d'abord. La mise en valeur, compte tenu de la participation imposée aux producteurs, coûte 400 millions !

Le problème est grave aussi au niveau de la condition paysanne. Toute retenue, conçue comme une pénalisation collective, punit les bons et les méchants, ceux qui continuent à surproduire et ceux qui modèrent la production.

Quelques données : la productivité par vache laitière augmente ; pour tenir compte, et de l'augmentation de la productivité, et d'un contingent global raisonnable, il faudrait, selon les spécialistes, réduire le cheptel de plusieurs milliers d'unités au moins par année ; or il a augmenté ces dernières années de 8000 unités annuellement.

Pourra-t-on éviter un contingentement, réparti par régions ?

Il ne le semble pas ! Mais tout contingentement exigerait une garantie du revenu paysan, par une valorisation d'autres productions.

Ce qui est sûr, c'est que l'application de la retenue ne résout rien, crée un énervement sensible. Le problème est trop sérieux pour qu'on se contente d'un remède lénifiant, qui développe de surcroît des effets secondaires pénibles.

DEVINETTE DE LA PAGE 1 : LA RÉPONSE

Il s'agit de M. Louis von Planta, président du Conseil d'administration de Ciba-Geigy, devant la Société zurichoise d'économie politique, le 17 décembre 1975 à Zurich (exposé intitulé « L'Economie suisse au défi »).